PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 10 octobre 2023, à 20 h, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller; Pascal Houle, conseiller; Raymonde Côté, conseillère; Pierre Côté, conseiller; Chantal Giroux, conseillère, formant quorum sous la présidence de la mairesse Luce Daneau.

Est absent : Michael Côté, conseiller.

Est également présente Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse mentionne aux citoyens présents que la séance est enregistrée et sera publiée sur notre site internet.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
La mairesse constate le quorum à 20 h 01 et déclare la séance ouverte.

2023-10-315 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.
Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédiger :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour
3. période de questions concernant l'ordre du jour

Administration
4. adoption des procès-verbaux
5. suivi des dernières séances
6. dépenses autorisées
7. sommaire des comptes bancaires, relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacement versés, repas remboursés, factures à payer
8. rapports des différents comités
9. amendements et rapport budgétaires
10. résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 571 700 $ qui sera réalisé le 17 octobre 2023
11. règlements d'emprunt numéros 2013-03-742, 2021-06-947, 2022-08-962 et 2024-03-760 – soumissions pour l'émission de billets
12. calendrier de conservation des documents – destruction de documents
13. destruction des archives numérisés à conservation permanente
14. regroupement d'assurance collective – Estrie-Montérégie – 1er juin 2024 au 31 mai 2029

Sécurité publique
15. programme cadets 2024
16. achat de bornes d'adresses civiques (borne 911)

Transport

17. entretien de la route Caya entre le chemin du 10e rang et le chemin du 11e rang – offre de services de déneigement hiver 2023-2024 à la municipalité de Lefebvre
18. réparation de la toiture – garage municipal
19. camionneur-patrouilleur – engagement de Guy Parent
20. réparation d'un ponceau – intersection rues Moreau et St-Onge
21. réfection de l'accotement – 11e rang est

Hygiène du milieu
Santé et bien-être

Aménagement, urbanisme et développement

22. Office d'habitation Drummond – nomination d'un représentant
23. terrains acquis pour non-paiement des taxes
24. demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0003 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant l'immeuble situé sur le lot 5 773 058 soit au 1169, rue valence
25. demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0004 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant l'immeuble situé sur le lot 5 773 742 soit au 795, rue principale
26. demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0005 au règlement de lotissement numéro 2006-09-622 concernant l'immeuble situé sur le lot 5 773 815 soit au 861, rue Blanchard
27. demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0006 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant l'immeuble situé sur le lot 5 772 707 soit au 441, 10e rang

Loisirs et culture

28. programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024
29. parcours de marche – déneigement
30. centre communautaire – déneigement des portes
31. réfection de planchers – centre communautaire
32. ville de Drummondville - entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture
33. travaux de finissions des terrains de volleyball au parc des générations

Autres

34. varia
35. correspondances
36. période de questions
37. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

Des questions sont posées.

<u>ADMINISTRATION</u>

2023-10-316 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 et de celui de la séance de reprise du 26 septembre

2023, il est proposé d'approuver le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 et celui de la séance de reprise du 26 septembre 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

2023-10-317 **6. DÉPENSES AUTORISÉES**

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 160 670.09 $ en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire* ainsi que celles autorisées par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2023-10-318 **7. SOMMAIRE DES COMPTES BANCAIRES, RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER**

a) Sommaire des comptes bancaires et relevés des opérations bancaires

Le sommaire des comptes bancaires au 5 octobre 2023 ainsi que le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 1er au 30 septembre 2023 ont été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 16 au 29 septembre 2023	250 978.97 $

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 5 octobre 2023	665 321.27 $

d) Paiements autorisés

Le conseil prend connaissance des paiements autorisés en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ainsi que ceux autorisés par résolution du conseil totalisant la somme de 28 755.73 $. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacement versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1er au 30 septembre 2023	46 474.70 $
Frais de déplacement versés et de repas remboursés du 1er au 30 septembre 2023	394.48 $

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 239 046.80 $ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par la mairesse Luce Daneau : aucun

2023-10-319 **9. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES**

Année 2023

Il est proposé d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2023 portant les numéros d'écritures 202300080 à 202300087, 202300089, 202300099 et 202300102 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières »

montrant les revenus et les dépenses au 31 août 2023 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2023 montrant un surplus de 104 545.31 $. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-320 **10. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 571 700 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 OCTOBRE 2023**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Wickham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 571 700 $ qui sera réalisé le 17 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2013-03-742	127 100 $
2013-03-742	98 800 $
2021-06-947	11 864 $
2021-06-947	7 909 $
2022-08-962	299 945 $
2014-03-760	26 082 $

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2013-03-742, 2021-06-947, 2022-08-962 et 2014-03-760, la Municipalité de Wickham souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Wickham avait le 10 octobre 2023, un emprunt au montant de 225 900 $, sur un emprunt original de 359 200 $, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2013-03-742 et 2013-03-742;

Attendu qu'en date du 10 octobre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 octobre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2013-03-742 et 2013-03-742;

Il est proposé :

. que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 octobre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	**42 300 $**	
2025.	**44 500 $**	
2026.	**47 200 $**	
2027.	**49 900 $**	
2028.	**53 000 $**	**(à payer en 2028)**
2028.	**334 800 $**	**(à renouveler)**

. que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013-03-742, 2021-06-947, 2022-08-962 et 2014-03-760 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque

émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
. que, compte tenu de l'emprunt par billets du 17 octobre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2013-03-742 et 2013-03-742, soit prolongé de 7 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-321 **11. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 2013-03-742, 2021-06-947, 2022-08-962 et 2024-03-760– SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

La conseillère Chantal Giroux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu son implication au sein de l'organisme. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.

Date d'ouverture :	10 octobre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 octobre 2023
Montant :	571 700 $		

Attendu que la Municipalité de Wickham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\»*,* des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 octobre 2023, au montant de 571 700 $*;*

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

42 300 $	5,70000 %	2024
44 500 $	5,65000 %	2025
47 200 $	5,55000 %	2026
49 900 $	5,55000 %	2027
387 800 $	5,55000 %	2028

Prix : 98,61000 Coût réel : 5,93835 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

42 300 $	5,94000 %	2024
44 500 $	5,94000 %	2025
47 200 $	5,94000 %	2026
49 900 $	5,94000 %	2027
387 800 $	5,94000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,94000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES CHÊNES

42 300 $	5,95000 %	2024
44 500 $	5,95000 %	2025
47 200 $	5,95000 %	2026
49 900 $	5,95000 %	2027
387 800 $	5,95000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,95000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé :

. que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

. que la Municipalité de Wickham accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 octobre 2023 au montant de 571 700 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2013-03-742, 2021-06-947, 2022-08-962 et 2014-03-760. Ces billets sont émis au prix de 98,61000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
. que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Chantal Giroux *revient.*

2023-10-322 **12. CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS – DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

Il est proposé d'approuver la liste des documents à détruire en 2023, et ce, conformément au calendrier de conservation des documents. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-323 **13. DESTRUCTION DES ARCHIVES NUMÉRISÉES À CONSERVATION PERMANENTE**

Attendu que la Municipalité affirme que le projet de numérisation des documents inactifs a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

Attendu que la Municipalité affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

Attendu que la Municipalité affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

Attendu que la Municipalité affirme favoriser l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

Attendu qu'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution comme si ici récité au long;

Il est proposé d'approuver le projet de numérisation ainsi que la liste sommaire des documents inactifs à détruire. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-324 **14. REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE – ESTRIE-MONTÉRÉGIE – 1ER JUIN 2024 AU 31 MAI 2029**

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la Municipalité de Wickham et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la Municipalité de Wickham souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;
Il est proposé que :
. le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;
. ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés;
. l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;
. la Municipalité de Wickham mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
. la Municipalité de Wickham s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;
. la Municipalité de Wickham s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-10-325 **15. PROGRAMME CADETS 2024**

Attendu que les cadets de la Sûreté du Québec seront de retour en 2024;
Attendu que les coûts pour un duo de cadets sont assumés à 50 % par les municipalités et 50 % par la Sûreté du Québec;
Attendu que les coûts pour 2024 sont estimés entre 11 000 $ et 15 000 $ pour la partie municipale et sont répartis en fonction du nombre de municipalités concernées;
Il est proposé d'informer la Sûreté du Québec que la Municipalité donne son accord pour participer au Programme Cadets 2024 à condition de séparer les coûts avec une autre Municipalité afin de partager un duo de cadets.

Le vote est demandé. La mairesse utilise son droit de vote.
Résultat du vote :
Vote pour : 3 Vote contre : 3

La mairesse déclare la résolution principale rejetée sur division.

Le conseil désire reporter ce dossier pour discussions à une séance ultérieure.

2023-10-326 **16. ACHAT DE BORNES D'ADRESSES CIVIQUES (BORNE 911)**

Attendu que les services d'urgence constatent des lacunes au niveau de l'identification des immeubles sur le territoire de la Municipalité;
Attendu que la Municipalité désire accroître la sécurité des citoyens et faciliter le travail des services d'urgence;
Attendu que la Municipalité veut rendre obligatoire la numérotation des immeubles situés à l'extérieur du périmètre urbain par l'installation de bornes d'adresses civiques (bornes 911) en bordure de la voie publique ou du chemin privé;
Attendu les prix reçus;
Il est proposé :

. d'acheter de Signalisation2020 850 bornes d'adresses civiques (bornes 911) pour le prix total de 27 200 $ taxes en sus;
. que les bornes d'adresses civiques soient installées par les cols bleus;
. de payer cette dépense en prenant les deniers nécessaires du surplus accumulé non affecté.

Le vote est demandé. Résultat du vote :
Vote pour : 4 Vote contre : 1

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

TRANSPORT

2023-10-327 **17. ENTRETIEN DE LA ROUTE CAYA ENTRE LE CHEMIN DU 10E RANG ET LE CHEMIN DU 11E RANG – OFFRE DE SERVICES DE DÉNEIGEMENT HIVER 2023-2024 À LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

Il est proposé de fixer un montant forfaitaire de 2 300 $ pour l'hiver 2023-2024 à la Municipalité de Lefebvre pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le chemin du 10e rang et le chemin du 11e rang sur une distance de 700 mètres qui est à leur entretien et que cette somme soit payable en deux versements égaux les 15 décembre 2023 et 1er mars 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-328 **18. RÉPARATION DE LA TOITURE – GARAGE MUNICIPAL**

Attendu que toiture du garage municipal doit être resurfacé à 2 endroits;
Attendu les prix reçus;
Attendu que cette dépense est admissible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
Il est proposé d'adjuger à Toiture Centre-du-Québec le contrat pour le resurfaçage de la toiture du garage à 2 endroits pour le prix de 5 670 $ taxes en sus et de payer cette dépense à même la subvention à recevoir du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-329 **19. CAMIONNEUR-PATROUILLEUR – ENGAGEMENT DE GUY PARENT**

Attendu l'offre d'emploi publiée;
Attendu la convention collective en vigueur;
Il est proposé de ratifier l'engagement de Guy Parent comme camionneur-patrouilleur pour la saison hivernale et de le rémunérer selon l'échelon 1 de la convention collective en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-330 **20. RÉPARATION D'UN PONCEAU – INTERSECTION RUES MOREAU ET ST-ONGE**

Attendu l'urgence de faire réparer le ponceau situé à l'intersection des rues Moreau et St-Onge puisque ce dernier menace de s'effondrer;
Attendu que la sécurité des personnes circulant sur les chemins municipaux est très importante;
Il est proposé d'octroyer le contrat pour la réparation du ponceau à l'intersection des rues Moreau et St-Onge, incluant la réfection du pavage à Excavation Tourville pour le prix de 13 783 $ taxes en sus conformément à l'estimation du 29 septembre 2023, et de payer cette dépense en prenant les deniers nécessaires du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques provenant des redevances des carrières et sablières. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-331 **21. RÉFECTION DE L'ACCOTEMENT – 11E RANG EST**

Attendu qu'une réfection de l'accotement sur une longueur d'environ 110 mètres linéaires est nécessaire dans le 11e rang;
Attendu que la sécurité des automobilistes est compromise à cet endroit;
Attendu la proposition d'Excavation Tourville;
Il est proposé d'octroyer le contrat pour la réfection de l'accotement du 11e rang sur une longueur d'environ 110 mètres linéaires à Excavation Tourville pour le prix de 17 737 $ taxes en sus conformément à l'estimation du 29 septembre 2023 et de payer cette dépense en prenant les deniers nécessaires du surplus réservé pour l'amélioration du réseau routier. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2023-10-332 **22. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Attendu que le conseiller Guy Leroux est dans l'impossibilité d'agir comme représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond;
Attendu qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant;
Il est proposé :
. d'informer l'Office d'habitation Drummond de nommer la mairesse, Luce Daneau, pour effectuer le mandat de 2 ans qui se termine le 31 décembre 2024;
. d'abroger la résolution numéro 2023-05-206.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-10-333 **23. TERRAINS ACQUIS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

Attendu que la Municipalité a acquis lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 9 juin 2022 l'immeuble portant le numéro de lot 5 773 997;
Attendu qu'aucun des anciens propriétaires n'a exercé son droit de retrait;
Il est proposé :
. d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à mandater un notaire pour préparer les actes notariés;
. que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents afférents à ces transactions.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-334 **24. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-10-0003 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 058 SOIT AU 1169, RUE VALENCE**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu que la dérogation est mineure;
Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;
Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Attendu l'avis public du 28 septembre 2023 à l'effet que le conseil municipal statuera à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 sur cette demande de dérogation mineure et que les

personnes et organismes qui désiraient s'exprimer à ce sujet devaient transmettre leurs commentaires par écrit à dg@wickham.ca avant 16 h le mardi 10 octobre 2023 et que le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
Il est proposé d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0003 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour un immeuble situé sur le lot 5 773 058 soit au 1169, rue Valence pour autoriser une distance de 0.76 mètre entre le spa et le bâtiment principal au lieu de 2 mètres, comme prescrit au règlement de zonage 2006-09-621. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-335 **25. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-10-0004 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 742 SOIT AU 795, RUE PRINCIPALE**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu que la dérogation est mineure;
Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;
Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Attendu l'avis public du 28 septembre 2023 à l'effet que le conseil municipal statuera à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 sur cette demande de dérogation mineure et que les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer à ce sujet devaient transmettre leurs commentaires par écrit à dg@wickham.ca avant 16 h le mardi 10 octobre 2023 et que le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
Il est proposé d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0004 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour un immeuble situé sur le lot 5 773 742 soit au 795, rue Principale à la condition qu'il y ait une distance d'au moins 0.5 mètre entre le spa et le bâtiment principal au lieu de 2 mètres, comme prescrit au règlement de zonage 2006-09-621. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-336 **26. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-10-0005 AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-09-622 CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 815 SOIT AU 861, RUE BLANCHARD**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu que la dérogation est mineure;
Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;
Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Attendu l'avis public du 28 septembre 2023 à l'effet que le conseil municipal statuera à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 sur cette demande de dérogation mineure et que les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer à ce sujet devaient transmettre leurs commentaires par écrit à dg@wickham.ca avant 16 h le mardi 10 octobre 2023 et que le

conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
Il est proposé d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0005 au règlement de lotissement numéro 2006-09-622 pour un immeuble situé sur le lot 5 773 815 soit au 861, rue Blanchard à la condition que la largeur minimale soit de 15 mètres au lieu de 50 mètres pour le lotissement d'un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, comme prescrit au règlement de lotissement 2006-09-622, le tout, sans aucun droit de construction en zone avant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-337 **27. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-10-0006 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 772 707 SOIT AU 441, 10E RANG**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que l'application du règlement ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur;
Attendu que cette dérogation porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu que la dérogation n'est pas mineure;
Attendu l'avis non favorable du Comité consultatif d'urbanisme;
Attendu l'avis public du 28 septembre 2023 à l'effet que le conseil municipal statuera à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 sur cette demande de dérogation mineure et que les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer à ce sujet devaient transmettre leurs commentaires par écrit à dg@wickham.ca avant 16 h le mardi 10 octobre 2023 et que le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
Il est proposé de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2023-10-0006 au règlement de lotissement numéro 2006-09-622 pour un immeuble situé sur le lot 5 772 707 soit au 441, 10e rang qui demandait d'autoriser une distance séparatrice de 137 mètres avec la maison d'habitation voisine pour la porcherie #2 et une distance séparatrice de 153 mètres avec la maison d'habitation voisine pour le réservoir circulaire #2 au lieu de 219,9 mètres comme prescrit au règlement de zonage 2006-09-621. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2023-10-338 **28. PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2024**

Attendu que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;
Attendu que la Municipalité a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire;
Il est proposé :

. d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire;
. d'autoriser Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande

est acceptée par le Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-339 **29. PARCOURS DE MARCHE – DÉNEIGEMENT**

Il est proposé de reporter ce dossier pour discussions à une séance ultérieure. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-340 **30. CENTRE COMMUNAUTAIRE – DÉNEIGEMENT DES PORTES**

Il est proposé :

. de retenir les services de Jacques Marcotte pour effectuer le déneigement des portes de l'hôtel de ville, du Centre communautaire et de la génératrice pour l'hiver 2023-2024 pour le coût de 900 $ payable en 5 versements mensuels égaux de 180 $ à compter du mois de décembre 2023;

. d'amender les postes concernés en prenant les deniers à même le surplus prévu de l'année en cour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-341 **31. RÉFECTION DE PLANCHERS – CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Attendu que les planchers du vestiaire et de la cuisinette du Centre communautaire doivent être remplacés;

Attendu les prix reçus;

Attendu que cette dépense est admissible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Il est proposé d'adjuger à Rosaire Mathieu Inc. le contrat pour le remplacement des planchers du vestiaire et de la cuisinette du Centre communautaire par de la céramique pour le prix de 6 995.03 $ taxes et installation incluses conformément au prix du 23 septembre 2023 et de payer cette dépense à même la subvention à recevoir du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-10-342 **32. VILLE DE DRUMMONDVILLE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

Attendu qu'une entente intermunicipale relative au loisir et à la culture entre la Ville de Drummondville et les municipalités de la MRC de Drummond fut signée le 11 décembre 2019, et ce, pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023;

Attendu qu'en vertu de l'article 6 de la présente entente, l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial;

Attendu que la Ville de Drummondville avise les municipalités qu'elle se prévaut de la clause de non-renouvellement pour mettre fin à cette entente au 31 décembre 2023 lors d'une rencontre d'information le 29 août 2023 ;

Attendu que la Ville de Drummondville a fait une mise à jour de l'étude du coût de revient pour l'entente par municipalités ;

Attendu que le coût de l'entente sera de 104 640 $ en 2024 comparativement à 74 948 $ en 2023;

Attendu que la hausse des coûts est expliquée entre autres par l'ajout de plateaux sportifs, l'indexation des coûts et une augmentation marquée de la fréquentation aux différentes activités par les citoyens de Wickham;

Il est proposé :

. d'accepter la nouvelle entente relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Drummondville pour une durée de 4 ans;

. de mandater la directrice générale et greffière-trésorière et la mairesse à signer, au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture et à intervenir

avec la Ville de Drummondville pour la durée de l'entente, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Certains conseillers et la mairesse émettent leur opinion.

Le vote est demandé. Résultat du vote :
Vote pour : 4 Vote contre : 1

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2023-10-343 **33. TRAVAUX DE FINITIONS DES TERRAINS DE VOLLEYBALL AU PARC DES GÉNÉRATIONS**

Attendu que des travaux sont nécessaires pour finaliser l'implantation des trois terrains de volleyball;
Attendu que les travaux doivent être réalisés avant l'hiver pour éviter qu'ils se détériorent pendant la saison hivernale;
Attendu que les cols bleus transporteront les matériaux « B » appartenant à la Municipalité pour réduire les coûts;
Attendu les prix reçus;
Il est proposé :

. d'adjuger à Excavation Yergeau le contrat pour la fourniture et l'épandage de terre végétale pour le prix de 2 820 $ taxes en sus;
. d'adjuger à Excavation Daniel Lemieux le contrat pour l'installation de haubans et un poteau de bois pour un montant évalué à 1 700 $ taxes en sus;
. d'adjuger à Thivierge 3000 Inc. le contrat pour la fabrication de 6 ancrages pour les poteaux pour le prix de 3 000 $ taxes en sus;
. d'acheter de Gazons J. 3 200 pieds carrés de tourbe avec livraison pour une dépense de 1 050 $ taxes en sus;
. d'autoriser un budget de 970 $ pour les achats divers et les imprévus;
. de payer ces dépenses en empruntant une somme de 10 020 $ au fonds de roulement sur une période de cinq ans remboursables en cinq versements égaux de 2 004 $ à compter de l'an 2024;

Le vote est demandé. Résultat du vote :
Vote pour : 4 Vote contre : 1

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

<u>AUTRES</u>

34. VARIA

2023-10-344 **35. CORRESPONDANCES**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 1er au 30 septembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil.

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées.

2023-10-345 **37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé que la présente séance soit levée à 22 h 05.

Luce Daneau Mairesse	Catherine Pepin Directrice générale et greffière-trésorière

---

Je, Luce Daneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luce Daneau
Mairesse

Ce document est une version administrative seulement. Les signatures officielles de ce document se retrouvent sur l'original de celui-ci.